

BTS S.I.O.

SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS



Nous contacter :

4, rue du Docteur Brillaud
CS 60049

79301 BRESSUIRE Cedex

Tél : 05.49.65.21.33

Fax : 05.49.65.87.34

E-mail :
lycee.stjoseph.bressuire@ac-poitiers.fr

Site internet :
www.saintjo.org

La formation

Option Solutions Logicielles et Applications Métiers

Les sections de Techniciens Supérieurs ont une finalité essentiellement professionnelle. Elles s'adressent à des jeunes soucieux d'entrer rapidement dans la vie active à des postes de responsabilité. Pour acquérir un niveau d'études plus élevé, l'étudiant pourra ensuite préparer une licence, une licence professionnelle, une école d'ingénieur, une école spécialisée...

Le technicien informatique dialogue en permanence avec les utilisateurs de l'entreprise et les collaborateurs extérieurs (fournisseurs de matériel, prestataires de services). Par ailleurs, il exerce des fonctions d'interface entre les utilisateurs, le service informatique central, les gestionnaires et les décideurs. Ses champs de compétences recouvrent la création d'applications, l'intégration de logiciels de gestion, l'installation et la configuration de micro-ordinateurs, de réseaux et de systèmes client-serveur, ainsi que la formation des utilisateurs finaux.

Le titulaire de cette option doit être capable de suivre l'ensemble du cycle de vie des applications : analyser les besoins des utilisateurs finaux, rechercher et choisir une solution adaptée, concevoir et développer des applications (génie logiciel), assurer la maintenance des programmes qui garantissent le bon fonctionnement de ces applications... Le développeur d'applications, encore appelé programmeur ou analyste-programmeur, maîtrise les méthodes et les outils de traitement de l'information et de conduite de projets informatiques, ainsi que des techniques de communication interprofessionnelles. Il doit aussi rester à l'écoute de l'évolution du marché de l'informatique.



Chaque étudiant de première année prépare et présente le certificat Voltaire qui lui permet d'améliorer son niveau en orthographe et de valoriser son CV.

L' ADMISSION

- **Peuvent être admis en Section de Techniciens Supérieurs Services Informatiques aux Organisations, sur examen du dossier scolaire :**
 - ➔ les élèves titulaires du Baccalauréat Technologique Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (STMG),
 - ➔ les élèves titulaires d'un Baccalauréat Général et Technologique, d'un Brevet de Technicien,
 - ➔ les élèves titulaires d'un Baccalauréat Professionnel.

LES HORAIRES

LES MATIÈRES	Horaires en 1ère année	Horaires en 2ème année
Culture Générale et Expression	3	2
Expression et Communication en Langue Anglaise	3	2
Mathématiques	3	3
Analyse Economique, Managériale et Juridique des Services Informatiques	5	5
Méthodes et Techniques Informatiques : Enseignement commun Enseignement de spécialité : Solutions Logicielles et Applications Métiers Projets Personnalisés Encadrés Travail en Autonomie en Laboratoire Informatique	24	24
TOTAL	38	36

ORGANISATION PAR SEMESTRE	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
	S11 – Support système des accès utilisateurs S12 – Support réseau des accès utilisateurs S13 – Exploitation des données S14 – Bases de la programmation	S15 – Support des services et des serveurs S16 – Développement d'applications	S17 – Intégration et adaptation d'un service	SLAM3 – Conception et adaptation d'une base de données SLAM4 – Réalisation et maintenance de composants logiciels SLAM5 – Conception et adaptation de solutions logicielles
	PPE 1	PPE 2	PPE 3	PPE 4

PÉRIODES DE FORMATION EN ENTREPRISE ET PROJETS PERSONNALISÉS ENCADRÉS

Les candidats au B.T.S. Service Informatiques aux Organisations complètent leur formation théorique par :

- des Projets Personnalisés Encadrés,
- des stages en entreprise (au minimum 10 semaines sur les deux années).

Les Projets Personnalisés Encadrés et les stages ont une part importante dans la formation en entreprise. Ils permettent :

- d'établir des contacts avec les milieux professionnels,
- de mettre en œuvre des méthodes et des outils adaptés,
- de progresser dans l'acquisition des compétences professionnelles.

ET APRÈS

- Licence professionnelle (conception et développement mobile, multimédia...)
- Admission parallèle avec autres écoles (BAC +4 et BAC +5)
- **120 crédits européens**